

Allocution d'ouverture du Procureur en chef

Monsieur le Commissaire Gallant,
Chers participants,
Chers membres des médias,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec humilité que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de l'ouverture des travaux de cette Commission d'enquête portant sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Monsieur le Commissaire, je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée en me confiant le rôle de Procureur en chef de cette Commission.

Nous sommes ici réunis dans un contexte qui exige la transparence, l'impartialité et la rigueur.

Les faits qui ont motivé la création de cette commission d'enquête ont soulevé de vives inquiétudes au sein de la population québécoise et ébranlé la confiance de celle-ci envers nos institutions.

La situation décrite par la vérificatrice générale du Québec a démontré la nécessité de faire toute la lumière sur les causes des problèmes survenus dans ce dossier afin que la Commission puisse faire les recommandations qui s'imposent au gouvernement du Québec.

Notre mission, en tant qu'organisme indépendant, n'est pas de juger, mais d'enquêter de façon à faire ressortir la vérité sur ce qui s'est réellement passé.

Une vérité fondée sur des faits que les témoignages et les documents que nous vous produirons dans les prochaines semaines mettront en lumière.

Une vérité qui ne saurait être obscurcie par des opinions, des préjugés ou encore des pressions extérieures.

Nous verrons à coordonner la présentation de la preuve et à veiller au respect de la règle de droit et de nos Règles de fonctionnement, de procédure et de conduite.

Notre équipe s'assurera de garantir le déroulement équitable et ordonné des audiences.

Une fois celles-ci terminées, nous devons compléter notre rapport et insister sur les recommandations nécessaires afin notamment que les projets de modernisation de systèmes informatiques futurs soient mieux encadrés.

Compte tenu de la courte durée du mandat, le directeur des enquêtes Robert Pigeon et moi avons dû constituer des équipes rapidement.

Malgré ce court délai nous avons recruté des gens exceptionnels avec des compétences complémentaires et qui ont tous un but commun, la recherche de la vérité en toute impartialité.

L'équipe d'enquête regroupe une quinzaine d'experts, notamment en matière d'enquête, de technologie de l'information, de gouvernance et de comptabilité.

Il s'agit de :

- Nancy Boulerice,
- Michel Comeau,
- Éric Gagné,
- André Laroche,
- Stéphane Levasseur,
- Nicodemo Milano,
- Giovanni Moriello,
- Alain Perreault,
- Minh-Tri Truong,
- Éric Desaulniers,
- Gilles Gagnon,
- Manon Tremblay,
- Gilles Gravel, ainsi que
- Nathalie Giguère.

Michel Forget, directeur adjoint aux enquêtes, complète l'équipe.

L'équipe juridique est également constituée d'une quinzaine de personnes. Elle comprend des procureurs, des avocats-conseils, des avocats et des juristes analystes.

Je prends quelques instants pour vous les présenter plus amplement.

L'équipe de procureurs est composée de quatre procureurs, en m'incluant.

Il s'agit de :

- Me Mélanie Tremblay,
- Me Alexandre Thériault-Marois,
- et de Me Marie-Claude Sarrazin, qui ne pouvait pas être présente aujourd'hui.

Nous bénéficions de deux avocates-conseils expérimentées en matière de commission d'enquête, soit :

- Me Elizabeth Ferland et
- Me Martine Valois, Ad.E.

L'équipe d'avocats regroupe :

- Me Keith Riti,
- Me Simon Laliberté,
- Me Charlotte Deslauriers-Goulet,
- Me Vincent Ranger,
- Me Julia Yu et
- Me Alexandre Thibault.

Finalement, nous bénéficions de l'aide de trois analystes juridiques soit :

- Me Imene Lammali,
- Félix Huot-Richer, et
- Katerie Lakpa.

Toutes ces personnes sont appuyées par une équipe administrative de haut niveau dirigée par la secrétaire et administratrice de la Commission Véronyck Fontaine.

Elle comprend :

- Xiomara Barbareno,
- Cédric Champagne,
- Nadya Dubois,
- Danielle Lafond,
- Anne-Marie Leduc et
- Pascale Tremblay.

Finalement, Me Joanne Marceau, responsable des communications, vient compléter le personnel de la Commission.

Notre responsabilité est grande et je suis convaincu que, collectivement, nous saurons mener cette enquête avec célérité, sérieux et intégrité.

À la suite du communiqué de presse que nous avons émis le 14 avril dernier, nous avons reçu des demandes pour obtenir le statut de participants à nos travaux.

Nous avons octroyé le statut de participant à tous les demandeurs soit la Société de l'assurance automobile du Québec, le Procureur général du Québec, pour le gouvernement et ses ministères, ainsi qu'au Directeur des poursuites criminelles et pénales. Je les inviterais à se présenter dans cet ordre. Maîtres :

Les audiences publiques de la Commission se dérouleront du lundi au jeudi, à l'exception des semaines du 12 et du 19 mai où nous siégerons du mardi au vendredi.

En plus de Montréal, nous siégerons également à Québec.

À la fin de chaque semaine d'audience publique, j'annoncerai le déroulement de la semaine suivante.

Bien que la Commission souligne son premier mois d'existence aujourd'hui même, je vous annonce que nous débuterons nos travaux dès la semaine prochaine avec le premier volet des audiences de la Commission visant à tisser la toile de fond de nos travaux.

Plus particulièrement, ce volet portera sur différents sujets afin de bien comprendre l'environnement dans lequel s'est réalisé le programme CASA, l'encadrement légal et administratif qui prévalait et les acteurs qui y ont joué un rôle.

Le deuxième volet des travaux portera essentiellement sur les témoins de faits. Soit les personnes qui ont directement ou indirectement été impliquées dans le programme CASA.

Finalement, le troisième volet des travaux sera constitué de témoignages d'experts afin d'apporter l'éclairage nécessaire à la Commission pour les fins de son rapport et de ses recommandations.

Dès lundi prochain, nous vous présenterons tout d'abord les conclusions détaillées de la Vérificatrice générale du Québec à la suite de son audit sur le programme CASA.

L'Autorité des marchés publics viendra ensuite nous expliquer son mandat, son fonctionnement et ses compétences. Elle présentera également les différentes étapes contractuelles dudit programme.

Par la suite, nous exposerons les règles de gouvernance du gouvernement du Québec à l'aide d'un panel d'anciens hauts fonctionnaires de l'État québécois.

Une autre présentation portera sur les ministères et organismes ayant été impliqués de près ou de loin sur le projet afin de bien comprendre leur rôle et leur responsabilité.

Une présentation suivra sur le cadre juridique entourant le programme CASA. Elle sera effectuée par un expert dans le domaine de la gestion contractuelle plus particulièrement en lien avec les appels d'offres et les contrats publics en matière de technologies de l'information.

Nous terminerons finalement la semaine en faisant un bref historique des recommandations passées provenant de différents organismes en lien avec les contrats publics en matière de technologie de l'information.

Après cette première semaine consacrée à des présentations visant l'environnement et le contexte dans lequel le programme CASA a évolué, nous poursuivrons les audiences publiques avec le deuxième volet visant les témoins de faits qui viendront nous décrire le cheminement du programme CASA.

Je vous annonce que nous débuterons cette seconde phase à Québec le mardi 13 mai 2025 à 9h30.

Pour conclure monsieur le Commissaire, je vous inviterais à adopter les Règles de fonctionnement, de procédure et de conduite de la Commission maintenant que la consultation publique sur celles-ci est terminée. Nous pourrions ainsi les déposer sur notre site Internet afin qu'elles entrent en vigueur conformément aux règles qui les encadrent.

Sur ce, j'ai le plaisir de vous convier lundi prochain à 9h30 pour le début de nos audiences publiques.

Merci de votre attention et à la semaine prochaine.

Lue à Montréal le 24 avril 2025 par le procureur en chef, Me Simon Tremblay